

# La Semaine Religieuse

DE

## Québec

VOL. XVI

Québec, 6 février 1904

No 25

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V. A. HUARD

### SOMMAIRE

Calendrier, 385. — Les Quarante-Heures de la semaine, 385. — La restauration de la musique sacrée, 386. — « *Motu proprio* » sur la musique sacrée, 390. Chronique des diocèses, 392. — Le *Motu proprio* sur l'action populaire chrétienne, 394. — Feu Mgr Gravel, 394. — Feu M. l'abbé Joseph-Julien Auger, 395. — Un canard européen, 396. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 397. — Bibliographie, 399.

### Calendrier

7	DIM.	vbl (a)	Sexagesime. — Sol. de la Purification. Bénédiction des cierges (cl.). Messe de la Purification (bl.) <i>Kyr.</i> 2 cl. Cierges allumés à l'Evang., et depuis la Consécration jusqu'à la Communion. II Vêp. de la Purification, mém. du suiv., du dim. et de S. Romuald (II Vê.) <i>Ave, Regina.</i>
8	Lundi	b	S. Jean de Matha, confesseur.
9	Mardi	r	Commemoration de la Passion de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
10	Mercredi	b	Ste Scholastique, vierge.
11	Jendredi	b	Les SS. VII Fondateurs, confesseurs.
12	Vendredi	b	Apparition de la B. V. M. à Lourdes, <i>dbl. maj.</i> (11).
13	Samedi	b	Ste Geneviève, vierge (3 janvier).

(a) Quand il y a deux couleurs, la première est pour les messes basses, et la seconde pour la messe solennelle.

### Les Quarante-Heures de la semaine

8 février, Saint-Joachim. — 10, Sainte-Marie de Beauce. — 12, Saint-Pierre, I. O.

### La restauration de la musique sacrée



LETTRE DE SA SAINTETÉ PIE X PAPE A M. LE CARDINAL  
RESPIGHI, VICAIRE GÉNÉRAL DE ROME, SUR LA  
RESTAURATION DE LA MUSIQUE SACRÉE

Monsieur le cardinal,

Le désir de voir partout reflleurir l'honneur, la dignité et la sainteté des fonctions liturgiques Nous a déterminé à faire connaître, par un écrit de Notre main, Notre volonté au sujet de la musique sacrée qui contribue si largement au service du culte. Nous avons confiance que, dans cette restauration désirée, tout le monde Nous secondera, non pas seulement par la soumission aveugle, cependant toujours louable elle aussi, dans laquelle par pur esprit d'obéissance sont acceptés des commandements coûteux ou contraires à la manière personnelle de penser et de sentir, mais avec cette promptitude de volonté qui naît de l'intime persuasion de devoir agir ainsi par des raisons dûment étudiées, claires, évidentes, irréfutables. En effet, pour peu que l'on considère la fin très sainte en vue de laquelle l'art est admis au service du culte, et la souveraine convenance de n'offrir au Seigneur que des choses bonnes en soi et, s'il est possible, excellentes, on reconnaîtra aussitôt que les prescriptions de l'Eglise envers la musique sacrée ne sont que l'application immédiate de ces deux principes fondamentaux. Quand le clergé et les maîtres de chapelle en sont pénétrés, la bonne musique sacrée reflurit spontanément, ainsi que cela a été et continue d'être observé en beaucoup d'endroits; quand, au contraire, ces principes sont négligés, ni les prières, ni les admonitions, ni les ordres sévères et répétés, ni les menaces de peines canoniques ne suffisent pour changer quoi que ce soit; tant la passion ou bien une honteuse et inexcusable ignorance trouve moyen d'éluder la volonté de l'Eglise et de maintenir pendant des années et des années le même blâmable état de choses. Cette promptitude de volonté, Nous Nous la promettons tout spécialement du clergé et des fidèles de Notre chère Ville de Rome, centre du christianisme

et siège de la suprême Autorité de l'Eglise. Il semble, en vérité, que personne ne devrait mieux sentir l'influence de Notre parole que ceux qui l'écoutent directement de Notre bouche, et que l'exemple de tendre et filiale soumission à Nos invitations paternelles ne devrait être donné par personne avec une plus grande sollicitude que par la première et la plus noble portion du troupeau du Christ, c'est-à-dire l'Eglise de Rome spécialement confiée à Notre charge pastorale d'évêque.

Il faut ajouter que cet exemple doit être donné à la vue du monde entier. De tous les pays viennent continuellement ici évêques et fidèles pour révéler le Vicaire du Christ et pour retremper leur esprit, en visitant nos vénérables basiliques et les tombes des martyrs et en assistant, avec une ferveur redoublée, aux solennités célébrées ici en tout temps de l'année, avec une pompe et une splendeur souveraines. « *Optamus ne moribus nostris offensi recedant,* » disait de son temps Benoît XIV, Notre prédécesseur, dans sa Lettre encyclique « *Annus qui* », parlant de la musique sacrée : « *Nous désirons qu'ils ne retournent pas dans leur patrie, scandalisés par nos habitudes.* » Et, touchant plus profondément à l'abus qui se faisait alors des instruments, le même Pape disait : « *Quelle idée se formera de nous celui qui, venant de pays où l'on n'emploie pas les instruments dans l'église, les entendra dans nos églises ni plus ni moins qu'il est d'usage dans les théâtres et les endroits profanes ? Ils viendront peut-être d'endroits et de pays où, dans les églises, on chante et on sonne comme maintenant dans nos églises. Mais, s'ils sont gens de bon sens, ils déploieront de ne pas trouver dans notre musique le remède au mal de leurs églises, remède qu'ils cherchaient en venant ici.* »

Jadis, dans la musique exécutée d'ordinaire à l'église, beaucoup moins frappant peut-être était le contraste avec les lois et les prescriptions ecclésiastiques ; et, parfois, le scandale était plus restreint, précisément parce que l'inconvénient était plus général. Mais maintenant que des hommes illustres ont apporté tant de soin à mettre en lumière les règles de la liturgie et celles de l'art employé au culte ; alors que, dans tant d'églises du monde, la restauration de la musique sacrée a obtenu de si consolants et, assez souvent, de si splendides résultats, malgré les très lourdes difficultés surmontées heureusement ; enfin, quand tous les esprits comprennent la nécessité d'un complet changement de choses, tout abus de ce genre devient intolérable et doit disparaître.

Nous sommes donc certain, monsieur le cardinal, que, dans la haute fonction de Notre vicaire à Rome pour les choses spirituelles, vous vous emploierez, avec la douceur qui vous distingue mais avec une égale fermeté, pour que la musique exécutée dans les églises et dans les chapelles du clergé séculier ou régulier de cette ville, corresponde pleinement à Nos instructions. On devra supprimer et corriger beaucoup de choses dans les chants des messes, des litanies de la sainte Vierge, de l'hymne eucharistique ; mais ce qui réclame un complet renouvellement, c'est le chant des vêpres dans les fêtes que célèbrent des églises et des basiliques diverses. On n'y rencontre plus les prescriptions liturgiques du *Cérémonial des évêques* et les belles traditions musicales de l'école romaine classique. La pieuse psalmodie du clergé, que le peuple accompagnait, a été remplacée par d'interminables compositions musicales sur les paroles des psaumes, toutes suivant la manière des vieilles œuvres théâtrales et d'une si pauvre valeur artistique qu'on ne les tolérerait pas même dans les médiocres concerts profanes. Certainement la dévotion et la piété chrétiennes n'y gagnent rien ; ainsi est satisfaite la curiosité de certains gens peu intelligents, mais les autres en ressentent du dégoût et du scandale, et s'étonnent qu'un si grand abus puisse encore subsister. Nous voulons donc qu'il disparaisse absolument et que la solennité des vêpres se célèbre entièrement selon les règles indiquées par Nous.

Les basiliques patriarcales donneront l'exemple, grâce au soin pressé et au zèle éclairé de MM. les cardinaux qui les gouvernent ; et avec elles rivaliseront les basiliques mineures, les églises collégiales et paroissiales, et de même aussi les églises et les chapelles des Ordres religieux. Pour vous, monsieur le cardinal, n'usez pas d'indulgence et n'accordez aucun délai. En différant, on ne diminue pas la difficulté ; au contraire, elle augmente ; et puisque l'opération s'impose, qu'elle ait lieu immédiatement, résolument. Que tous se fient à Nous et à Notre parole, à laquelle sont unies la grâce et la bénédiction célestes. D'abord, la nouveauté produira de la surprise chez quelques-uns ; peut-être certains maîtres de chapelle et certains chefs de chœur se trouveront-ils mal préparés ; mais peu à peu l'œuvre s'améliorera d'elle-même ; et, dans la parfaite correspondance de la musique aux règles liturgiques et à la nature de la psalmodie, tous remarqueront une beauté et une bonté qu'ils n'avaient peut-être jamais aperçues. Il est vrai, la solennité des

vêpres sera notablement raccourcie. Mais si les recteurs des églises veulent, en certaines circonstances, prolonger un peu les cérémonies, afin de retenir le peuple qui, si louablement, a l'habitude de se rendre à l'église où l'on célèbre la fête, aux heures des vêpres, rien n'empêche, et même ce sera autant de profit pour l'édification et pour la piété des fidèles, si aux vêpres succède un sermon approprié et si elles se terminent par une bénédiction solennelle du Très Saint Sacrement.

Enfin, Nous désirons que la musique sacrée soit cultivée avec un soin spécial et suivant les limites convenables dans tous les séminaires et collèges ecclésiastiques de Rome, où une troupe si nombreuse et si distinguée de jeunes clercs de tous pays vient pour étudier les sciences sacrées et acquérir le véritable esprit ecclésiastique. Nous savons, et Nous trouvons là un grand encouragement, que dans plusieurs établissements la musique sacrée fleurit assez pour qu'ils puissent servir de modèles. Mais, certains séminaires et certains collèges laissent beaucoup à désirer, soit par suite de l'insouciance des supérieurs, soit par suite du peu de capacité et du mauvais goût des personnes chargées d'enseigner le chant et la musique sacrée. Vous voudrez bien encore, monsieur le cardinal, veiller à cela avec sollicitude, en insistant surtout pour que, conformément aux prescriptions du concile de Trente et d'autres innombrables conciles provinciaux et diocésains de toutes les parties du monde, le chant grégorien soit étudié avec un soin spécial et d'habitude préféré dans les cérémonies de l'établissement, publiques ou privées. En d'autres temps, à dire vrai, on ne connaissait du chant grégorien que des livres incorrects, altérés, tronqués. Mais l'étude zélée et prolongée introduite là par des hommes remarquables, très méritants de l'art sacré, a changé la face des choses. Si heureusement rétabli dans sa pureté primitive tel qu'il nous fut transmis par nos pères, et tel qu'il se trouve dans les manuscrits des diverses églises, le chant grégorien apparaît doux, suave, très facile à apprendre, d'une beauté si nouvelle et si imprévue que là où il a été introduit, il n'a pas tardé d'inspirer parmi les jeunes chanteurs un véritable enthousiasme. Or, quand l'agrément s'unit à l'accomplissement du devoir, tout s'opère avec plus de vigueur et avec une fécondité plus durable. Nous voulons donc que dans tous les collèges et séminaires de cette Ville immortelle soit de nouveau introduit le très antique chant romain, qui autrefois résonnait dans nos églises et dans nos basiliques et qui a fait les délices des

générations passées, aux plus beaux temps de la piété chrétienne. Et comme, jadis, de l'Eglise de Rome, ce chant s'était répandu dans les autres églises d'Occident, ainsi Nous désirons ardemment que les jeunes clercs, instruits sous Nos yeux, l'apportent et le propagent de nouveau dans leurs diocèses, quand ils y retournent prêtres, pour travailler à la gloire de Dieu. Notre âme se réjouit de notifier ces dispositions à l'approche de la célébration du XIII<sup>e</sup> centenaire de la mort du glorieux et incomparable Pontife saint Grégoire le Grand, auquel une tradition ecclésiastique de siècles nombreux a attribué la composition de ces saintes mélodies, qui ont pris son nom. Que Nos très chers jeunes gens s'y s'appliquent avec soin. Il nous sera doux de les entendre si, comme on Nous l'a rapporté, ils doivent se réunir lors des très prochaines fêtes du centenaire, près de la tombe du saint Pontife dans la basilique vaticane, afin d'exécuter les mélodies grégoriennes pendant la sainte liturgie, qui, s'il plaît à Dieu, sera célébrée par Nous en cette heureuse occasion.

En attendant, comme gage de Notre particulière bienveillance, recevez, monsieur le cardinal, la Bénédiction apostolique que, du fond du cœur, Nous vous accordons à vous, au clergé et à tout Notre peuple bien-aimé.

Du Vatican, en la fête de l'Immaculée, l'année 1903.

PIE X, PAPE.

« *Motu proprio* » sur la musique sacrée

PIE X, PAPE

—o—

Parmi les sollicitudes de la charge pastorale, non seulement de ce Siège suprême que, par une insondable disposition de la Providence, Nous occupons bien qu'indigne, mais encore de toute Eglise particulière, la principale, sans aucun doute, est de maintenir et de promouvoir l'honneur de la Maison de Dieu, où les augustes mystères de la religion se célèbrent et où se rassemble le peuple chrétien afin de recevoir la grâce des sacrements, d'assister au Saint Sacrifice de l'Autel, adorer le très auguste Sacrement du Corps du Seigneur et de s'unir à la prière commune dans le public et solennel office liturgique. Donc, rien dans le temple ne doit se rencontrer qui trouble ou même seulement diminue la dévotion et la piété des fidèles; rien qui

produise un raisonnable motif de dégoût ou de scandale ; rien surtout qui offense directement l'honneur et la sainteté des cérémonies sacrées et qui soit indigne de la Maison de prière et de la majesté de Dieu.

Nous ne parlons pas en détail des abus qui peuvent se rencontrer à ce sujet. Aujourd'hui, Notre attention vise l'un des plus communs, des plus difficiles à déraciner et qu'on a lieu parfois de déplorer là où toute autre chose mérite le plus grand éloge pour la beauté et la somptuosité du temple, pour la splendeur et pour la soigneuse ordonnance des cérémonies, pour l'assiduité du clergé, pour la gravité et pour la piété des ministres célébrants. Nous parlons de l'abus dans les choses du chant et de la musique sacrée. Et, en effet, soit par la nature de cet art, de lui-même flottant et variable ; soit par la successive altération du goût et des habitudes au cours des temps ; soit par la funeste influence que l'art profane et théâtral exerce sur l'art sacré ; soit par le plaisir que la musique produit directement et qu'il n'est pas toujours facile de contenir dans de justes limites ; soit, enfin, par les nombreux préjugés qui, en pareilles matières, s'insinuent et ensuite demeurent tenaces, même chez des personnes autorisées et pieuses, il y a une continuelle tendance à dévier de la voie droite, fixée d'après la fin pour laquelle l'art est admis au service du culte et très clairement indiquée dans les canons ecclésiastiques, dans les Ordonnances des Conciles généraux et provinciaux, dans les prescriptions répétées émanées des Sacrées Congrégations romaines et des Souverains Pontifes, Nos Prédécesseurs.

A la vraie satisfaction de Notre âme, Nous avons la joie de reconnaître le grand bien, qui, pendant les dix dernières années, s'est réalisé à cet égard, aussi dans Notre auguste Ville de Rome et dans beaucoup d'églises de Notre patrie, mais, d'une façon plus particulière, chez certaines nations où des hommes excellents et très zélés pour le culte de Dieu, avec l'approbation du Saint-Siège et sous la direction des évêques, se sont réunis en de florissantes Sociétés et ont rendu un très complet honneur à la musique sacrée, dans presque toutes leurs églises et chapelles. Toutefois ce bien est encore très loin d'être commun à tous ; et si Nous consultons Notre expérience personnelle et si Nous tenons compte des plaintes très nombreuses qui de tout lieu Nous sont parvenues depuis le peu de temps qu'il a plu au Seigneur de placer Notre humble personne sur le suprême sommet du Pontificat romain, Nous croyons, sans

attendre davantage, que Notre premier devoir est d'élever aussitôt la voix pour réprover et condamner tout ce qui, dans les cérémonies du culte et dans la fonction ecclésiastique, est reconnu contraire à la droite règle indiquée. Notre très vif désir étant, en effet, que le véritable esprit chrétien reflleurisse de toute manière et se maintienne en tous les fideles, il est nécessaire de pourvoir, avant tout, à la sainteté et à la dignité du temple, où précisément les fidèles se réunissent pour puiser cet esprit à sa source première et indispensable, c'est-à-dire la participation active aux sacro-saints mystères et à la publique et solennelle prière de l'Eglise. Et il est vain dans ce but d'espérer que l'abondante bénédiction du Ciel descende sur nous, quand notre hommage au Très-Haut, loin de monter en odeur de suavité, ramène au contraire dans la main du Seigneur le fouet avec lequel autrefois le divin Rédempteur chassa du temple les profanateurs indignes.

Dans ce but, afin que désormais personne ne puisse invoquer l'excuse de ne pas connaître clairement son devoir et pour écarter toute indécision dans l'interprétation de plusieurs choses déjà ordonnées, Nous avons jugé expédient d'indiquer brièvement les principes qui gouvernent la musique sacrée dans les fonctions du culte, et de rassembler dans un cadre général les principales prescriptions de l'Eglise contre les abus les plus communs en cette matière. Et c'est pourquoi de Notre propre mouvement et de science certaine Nous publions Notre présente *Instruction* à laquelle, comme au *code juridique de la musique sacrée*, Nous voulons, par la plénitude de Notre Autorité apostolique, qu'il soit donné force de loi, et Nous en imposons à tous, par le présent chirographe, l'accomplissement le plus scrupuleux.

(A suivre.)

### Chronique des diocèses

— o —

#### QUÉBEC

— Dimanche, durant l'après-midi, Mgr l'Administrateur a présidé l'ouverture, à Beauport, du noviciat des Missionnaires du Sacré-Cœur, en donnant le saint habit à un novice canadien. Après avoir adressé aux assistants une allocution de

circonstance, Monseigneur a donné la bénédiction du Saint-Sacrement dans la chapelle de l'institution. Les Pères et les Etudiants du scolasticat de Québec étaient présents à la pieuse cérémonie.

On annonce l'entrée prochaine de plusieurs jeunes gens au noviciat du Sacré-Cœur.

— Mardi de cette semaine, on a célébré à l'Hôtel-Dieu de Québec les noces d'or de profession de la Révérende Mère Sainte-Rose, sœur de Mgr Hamel. Le vénérable prélat a célébré la messe de communauté. Mgr Mathieu, supérieur du Séminaire, a fait le sermon de circonstance.

Toute la population de la maison, religieuses, pensionnaires et malades, a pris part aux réjouissances de ce jour mémorable.

#### TROIS-RIVIÈRES

— Sa Grandeur Mgr Cloutier vient de publier, en date du 15 janvier, une bien remarquable Lettre pastorale, pour annoncer l'établissement d'un couvent régulier de Franciscains dans le diocèse des Trois-Rivières.

Nous regrettons vivement que le manque d'espace nous empêche de reproduire, en nos pages, ce document épiscopal consacré à faire l'histoire et l'éloge de la famille religieuse de saint François d'Assise, et particulièrement du Tiers-Ordre.

#### NICOLET

— Mardi ont eu lieu, à la cathédrale de Nicolet, les funérailles solennelles de feu Mgr Gravel, présidées par Son Excellence Mgr le Délégué apostolique, et auxquelles assistaient la plupart de NN. SS. les évêques et un clergé très nombreux.

Mgr Paquet, directeur du grand séminaire de Québec, a prononcé l'éloge funèbre de l'évêque défunt. On dit, et nous y croyons sans peine, que l'orateur sacré a répondu pleinement à l'attente que l'on avait de le voir célébrer, dignement la mémoire du vénérable évêque défunt.

— Mardi, dans l'après-midi, a eu lieu à la cathédrale l'intro-nisation solennelle de Sa Grandeur Mgr Bruneault, comme évêque de Nicolet.

La cérémonie a été très solennelle.

Au nouvel évêque de Nicolet, déjà si estimé pour ses vertus et ses talents remarquables, nous osons offrir nos respectueux hommages, et nous souhaitons une carrière épiscopale longue, heureuse et fructueuse.

### **Le Motu proprio sur l'action populaire chrétienne**

N. S. P. le Pape, à la fin de son Motu proprio du 18 décembre, ordonnait aux journaux catholiques de publier intégralement les règles fondamentales qu'il venait de tracer sur l'action populaire chrétienne. Nous avons accompli ce devoir dans notre livraison du 23 janvier.

En outre, Sa Sainteté obligeait aussi les journaux catholiques à déclarer qu'ils observeront religieusement ces mêmes prescriptions, revêtues de la double autorité des Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X. Assurément, nous le prenons, cet engagement, de tout cœur, et nous espérons bien que, par la grâce de Dieu, nous n'y manquerons jamais en quoi que ce soit.

La force de notre Eglise catholique, c'est, avec l'assistance divine, cette unité de croyance qui relie toutes les intelligences, et cette unité de direction qui assure l'harmonie dans l'action universelle. Non seulement ces conditions expliquent la stabilité constante de l'Eglise à travers les siècles ; elles nous donnent aussi, surtout en nos temps, le plus beau spectacle qui se soit jamais présenté ici-bas, celui d'une immense Société qui se meut toute entière sous la direction d'un même Chef.

### **Feu Mgr Gravel**

S. G. Mgr Elphège Gravel, premier évêque de Nicolet, est décédé jeudi 28 janvier, après une très longue maladie, supportée avec une admirable résignation.

L'évêque défunt sera regretté non seulement dans le diocèse que le Saint-Siège l'avait chargé d'organiser, mais aussi à

Saint-Hyacinthe où il a fait ses débuts dans le ministère paroissial, et à Québec, qu'il affectionnait particulièrement. Tous se rappelleront sa bonté, son affabilité, la simplicité de ses manières, sa grande piété.

Nous demandons à nos lecteurs un souvenir dans leurs prières pour le vénérable défunt.

Voici sur sa carrière, antérieure à l'épiscopat, quelques notes que nous empruntons au *Courrier de Saint-Hyacinthe* :

Né le 2 octobre 1838 à Saint-Antoine de la Rivière Chambly, de Nicolas Gravel et de Julie Boiteau, son épouse, il reçut son éducation aux séminaires de Saint-Hyacinthe et de Montréal et au collège de Sainte-Croix, à Worcester, Mass. Il suivit son cours de théologie au grand séminaire de Montréal. Après avoir consacré deux ans au professorat à Sainte-Marie du Monnoir, il entra à l'école militaire et fit son droit à l'université Laval.

Il entra dans les ordres en 1870, et fut vicaire à la cathédrale de Saint-Hyacinthe. De 1874 à 1880 il devint curé de Bedford. Nommé chanoine de la cathédrale de Saint-Hyacinthe en 1880, il y exerça les fonctions de curé jusqu'en 1885. Cette année-là, il visita la Terre-Sainte, et fut nommé évêque du nouveau diocèse de Nicolet. Il a été sacré à Rome le 2 août 1885.

---

#### Feu M. l'abbé Joseph-Julien Auger

---

Nous avons appris avec regret la mort du révérend M. Joseph-Julien Auger, curé de la paroisse Saint-Louis d'Oswego.

M. Auger est mort subitement le 11 de janvier, à l'âge de 65 ans.

Chargé depuis vingt ans de cette paroisse canadienne-française, M. Auger y a exercé un ministère actif et fructueux.

M. Auger était né à Lotbinière en 1838, et avait été ordonné prêtre à Québec le 24 septembre 1864. Il a été vicaire à Saint-François de la Beauce, missionnaire à Nataskouan, sur la Côte Nord, curé de Saint-Jean l'Evangeliste, de la cathédrale de Rimouski et de Sainte-Anne des Monts, d'où il est parti

en 1884 pour aller exercer le ministère parmi les Canadiens d'Oswégo.

M. Auger s'est toujours montré prêtre zélé et ardent apôtre de la tempérance. (*Messageur de Sainte-Anne.*)

### Un canard européen (1)

—o—

Il y a quinze jours, nous reproduisions de la *Semaine religieuse* d'Evreux (France) l'entrefilet suivant (2) :

Le gouvernement des Etats-Unis a fait parvenir à la maison mère des Sœurs de la Charité, à Paris, une somme de 100,000 francs, pour frais de voyage et de première installation d'une centaine de Filles de saint Vincent de Paul, destinées à la fondation de nouveaux établissements dans l'Amérique du Nord.

Cette nouvelle nous surprenait fort, à la vérité ; mais enfin nous ne voyions pas de raison de refuser d'y croire lorsque notre confrère d'Evreux l'affirmait si catégoriquement.

M. Preuss, directeur de la *Review* de Saint-Louis (Missouri), a voulu en avoir le cœur net, et a pris là-dessus des informations à Washington même. Il nous a écrit, à la date du 19 janvier, que le résultat de ses démarches lui permet de nier absolument l'exactitude de la nouvelle dont il s'agit.

Nous remercions M. Preuss d'avoir eu la bonté de nous informer de la fausseté de l'information que nous avions accueillie dans nos pages.

La *Semaine religieuse* d'Evreux fera sans doute, elle aussi, son profit de la peine que s'est donnée notre confrère de Sainte Louis.

Il ne suffit pas de faire des bonnes œuvres, mais il faut les bien faire, c'est-à-dire avec la pure intention de plaire à Dieu.

(1) Cet article était tout préparé pour paraître dans notre dernière livraison. Faut de l'espace, il a fallu l'enlever au dernier moment.

(2) La *Vox de N.-D. de Chartres* a reproduit, elle aussi, le même entrefilet dans sa livraison du 9 janvier.

## VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS

JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

## CHAPITRE CINQUIÈME

*(Suite.)*

28 juillet. Il s'agissait d'aller coucher à Falmouth, établissement qui est en face de Windsor, mais qu'on ne peut atteindre par terre qu'au moyen d'un détour qui ne donne pas moins de trois à quatre lieues à faire entre deux endroits. Pour prendre le chemin, il fallut revenir près d'un mille sur nos pas et passer encore une fois devant la maison du Dr. Cockrane. Mais il ne nous attendit pas, et nous le rencontrâmes qui se rendait en ville tout exprès pour nous prier de prendre le thé chez lui et d'y demeurer jusqu'au lendemain. L'évêque refusa de se rendre à cette honnêteté qu'il n'aurait pu accepter sans retarder sa route. Il engagea Mr. Boucherville à prendre place dans sa chaise (c'était le nom qui répond dans ce pays à celui de cabriolet en Canada) et voulut reconduire l'évêque aussi loin qu'il était possible d'aller, pour pouvoir revenir chez lui avant la fin du jour. Chemin faisant, il donna à son compagnon une commission qu'il ne remplit point : celle d'annoncer dans une paroisse par où nous devions passer le lendemain, qu'il irait y prêcher un certain dimanche qu'il désignait. Il lui fit une proposition qu'il accepta encore moins, savoir de s'attacher au clergé et à la créance de l'église anglicane.

Falmouth où nous allions coucher n'est autre chose qu'une campagne qui n'offre en ce moment rien de particulier, mais où l'on suppose sans doute qu'il s'établira par la suite une ville qui n'est pas encore tracée. Dans les colonies britanniques on n'est point avare du nom de ville ; quelquefois on l'applique à tel endroit où il existe à peine une maison, lorsque la situation du lieu peut donner la première idée d'un plus grand établissement à l'avenir. Il faut ajouter à cela que le chef-lieu d'un township est essentiellement une *town* ou une ville, et que cet endroit est déterminé longtemps avant que l'on songe à la construire. Or un même comté comprend pour l'ordinaire un grand nombre de townships.

La nuit qu'il fallut passer à Falmouth était extrêmement chaude, mais l'auberge était bonne et décente. Nous en partîmes le samedi d'assez bon matin pour nous rendre à Horton, distant de 12 milles ou quatre lieues, où nous devions déjeuner.

29 juillet. Cette route est extrêmement variée. Le chemin passe successivement par-dessus deux montagnes assez hautes, mais rendues très praticables par les travaux que l'on y a fait. De là vous tombez graduellement dans un paysage très étendu, bordé de vergers, de superbes prairies, de champs ensemencés, d'habitations extrêmement riantes. Horton est séparé de Cornwallis, autre établissement encore plus beau et plus étendu, par une rivière que les uns appellent Sainte-Croix, les autres Rivière-aux-Canards. Elle a son cours vers le nord-est et se décharge, à une petite distance de là, dans le Bassin des Mines.

29 juillet. (Cornwallis). C'est ici sans contredit le plus riche endroit de toute l'Acadie. Mais c'est aussi celui où fut fait, en 1755, le coup le plus fatal qui ait jamais pesé sur ses anciens colons.

Tout le monde sait que l'Acadie déjà conquise en grande partie par les armes Britanniques, fut enfin cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht, en 1713. Ses habitants rangés et établis pour la plupart sur le riche bassin des Mines, eurent la liberté d'y demeurer sans molestation et sans trouble, sans aucune taxe et service militaire, à la seule condition de se tenir neutres entre la France et l'Angleterre dans les guerres qui pourraient survenir par la suite. On les exempta même du serment de fidélité que des conquérants devaient naturellement exiger d'un peuple conquis par les armes et cédé par des traités postérieurs.

Ce peuple divisé en plusieurs paroisses, telles que Pisiquit, maintenant Windsor, la Grand-Pré, aujourd'hui Horton, Port-Royal, nommé depuis par les Anglais Annapolis, Cobequid, Beaubassin, Tintamare, Beauséjour etc., vivait dans la plus parfaite aisance et tranquillité, cultivait paisiblement ses vergers, ses champs, ses prés, tirait parti de ses pêches, n'avait de rapports avec ses conquérants qu'autant qu'il était nécessaire pour l'échange de ses denrées et productions de son sol. La bonne simplicité antique des mœurs patriarcales, une piété

unie et sincère, une grande union des esprits et des cœurs, étaient les caractères distinctifs des Acadiens. Ils étaient dépourvus d'écoles, et voilà apparemment pourquoi la langue française s'est si fort altérée parmi eux, et pour la prononciation, et pour les termes, et pour la construction des phrases, tandis qu'elle s'est scutenuée et même corrigée en Canada, par l'étude de la grammaire. Ce n'est pas toujours du premier coup que l'on saisit ou que l'on peut se traduire en français les expressions suivantes et beaucoup d'autres dont on pourrait augmenter la liste : *Yanga* pour un ; un *élaign* pour un certain temps ; *nanhî* pour nenni ; un *petit* pour un peu ; un homme (aspiré) de France, pour un français ; *j'aurions mouru* pour nous serions morts ; *je viennent* pour nous vinmes ; *je nous ont embaingdonné* pour nous sommes abandonnés etc.

Mais si les Acadiens ignoraient les lettres humaines, ils étaient, en revanche, instruits dans les voies de Dieu, et très attachés à leur religion, grâce à la vigilance de leurs vertueux missionnaires, pour lesquels ils étaient remplis de respect et d'obéissance. Leurs descendants ont conservé les noms et la mémoire de MM. Maillard, Miniac, Dosque, Le Loutre, Desenclave etc., qui étaient non seulement les pasteurs, mais on peut dire les pères, les magistrats et les princes de ce peuple sur lequel ils avaient l'influence la plus complète.

(A suivre.)

---

### Bibliographie

---

— LE SÉMINAIRE DE NICOLET. *Souvenir des fêtes du centenaire*. Par J.-E. Prince. Québec, 1903. Un vol. in-8° de 248 pages. Prix, broché : 50 cts ; relié toile, \$ 1.00.

Nous comptons pouvoir revenir prochainement sur ce beau volume.

— IMPRESSIONS DE VOYAGE, par l'abbé Henri Cimon, curé de Saint-Alphonse, diocèse de Chicoutimi (Canada) ; 2 vol. in-18. Québec, Elzéar Vincent, éditeur.

Nous venons de recevoir la seconde partie des *Impressions de voyage à Rome*, par M. l'abbé Cimon, qui promène son lecteur à travers les rues, les places, les basiliques de la Ville

Eternelle, entremêlant son récit d'anecdotes historiques fort intéressantes. Rien n'est oublié, ni les sanctuaires où viennent s'agenouiller les pieux pèlerins, ni l'ancienne Rome avec son forum et son colysée, ses monts Cœlius, Viminal, Palatin, Capitole, Quirinal, Esquilin, Aventin, Montorio, Janicule, Pincio, Vatican; ni même la campagne romaine Frascati, Albano, Marino, Genazzano, Tivoli, Subiaco, etc., ainsi que les voies Appienne, Sacrée, Nomentane, d'Ostie. Avec ces deux volumes-diamant le lecteur peut visiter Rome et ses environs sans se déranger, et après les félicitations de Mgr Labrecque, évêque de Chicoutimi, nous faisons des vœux pour la diffusion de ces *Impressions de voyage* que nous avons parcourues avec un véritable plaisir.

CH. D'AGRIGENTE.

(*Annales catholiques.*)

✍ Mgr Têtu, procureur de l'Archevêché, doit s'absenter depuis le 10 février jusqu'au 4 mars. Les messieurs qui auraient affaire à lui sont priés de lui écrire avant son départ ou d'attendre son retour.

## ACCOMPAGNEMENT DU PLAIN-CHANT

“ *Accompagnement d'orgue des chants liturgiques en usage dans la province ecclésiastique de Québec* ” par ERNEST GAGNON, ancien organiste de la cathédrale de Québec. Un volume relié. XII — 307 pages, grand format. — Prix : \$ 10.00, frais d'expédition non compris.

On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à M. Ernest Gagnon, 164, Grande-Allée, Québec. Prière d'envoyer le prix de l'ouvrage par mandat-poste en même temps que la commande. Indiquer aussi le mode d'envoi du volume.